Bonjour,

Nous souhaitons vous faire part de quelques mises à jour concernant la COVID-19 et vous demandons de communiquer ces renseignements dans vos réseaux. Veuillez continuer à consulter régulièrement le <u>site Web d'AAC</u> pour les mises à jour.

## 1. Prolonger la durée de travail des travailleurs du PTAS pour la saison 2020

Dans la communication ci-jointe, EDSC vous informe que le Programme des travailleurs étrangers temporaires (TET) poursuit le traitement des demandes afin de permettre aux travailleurs de continuer à travailler au-delà de la date de fin indiquée sur l'Évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) de leur employeur et, pour certains travailleurs, de prolonger la durée de travail au-delà de 8 mois pour les demandes présentées dans le cadre du PTAS pour la saison 2020. Vous trouverez plus d'information dans les documents ci-joints. Veuillez noter que le formulaire de consentement est disponible en anglais uniquement, mais sera bientôt disponible en français et en espagnol.

## 2. Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme (FUMSF)

À la suite de l'annonce par le gouvernement du 31 juillet d'investissements supplémentaires dans des mesures visant à renforcer la protection des TET et à lutter contre les éclosions de la COVID-19 dans les exploitations agricoles, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) lance un nouveau Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme (FUMSF) de 35 millions de dollars.

Le programme vise à répondre aux besoins immédiats liés aux changements requis dans les exploitations agricoles pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs nationaux et étrangers temporaires en raison du COVID-19, et limiter la propagation de la maladie dans les exploitations agricoles. Des discussions sont en cours avec les provinces et les territoires dans le but d'utiliser le plus possible les programmes existants pour la prestation du FUMSF, les détails du partage des coûts étant toujours en cours de finalisation.

Les bénéficiaires seront des producteurs primaires. Pour être éligible au financement, les candidats doivent confirmer par écrit que toutes les mesures applicables de la *Loi sur la quarantaine* sont respectées, y compris, mais sans s'y limiter, la période d'isolement obligatoire de 14 jours pour les TET. Le fonds devrait être rétroactif, jusqu'à plusieurs mois. Le FUMSF aura une date de fin du 31 mars 2021, ce qui signifie que tous les décaissements doivent être effectués par le gouvernement fédéral à cette date.

AAC travaille sans relâche pour finaliser les détails de la prestation du fonds et le processus de demande sera ouvert dès que possible, avec des variations potentielles des dates d'ouverture entre les provinces et les territoires. Des informations supplémentaires concernant le programme seront partagées dès qu'elles seront disponibles.

Merci,

## Division de la consultation du secteur

Agriculture et Agroalimentaire Canada Gouvernement du Canada